***MODELE D'ARRETE DU CONSEIL GENERAL NO 15***

**RECTIFICATION D'UNE LIMITE COMMUNALE**

LE CONSEIL GENERAL

vu le rapport du Conseil communal, du ....;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier**  La limite communale entre les communes de .... et .... est rectifiée conformément au plan établi par le géomètre cantonal en date du .....

**Art. 2**Il ressort de cette rectification que le territoire de la commune de .... est augmenté de .... m2 et que le territoire de la commune de .... est diminué de .... m2.

**Art. 3**Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer le plan mentionné à l'article premier.

**Art. 4**Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

............, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

*Remarque:*

*Les rectifications de limite touchant le domaine public communal entraînent dans tous les cas des transferts immobiliers, lesquels doivent être mentionnés dans l'arrêté.*